

Réunion du 13 septembre 2021

**Objet : Avenant à la convention de financement
avec Caisse des Dépôts**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le régime d'aides autorisé par la Commission Européenne dans sa décision SA.37183 « Plan France Très Haut Débit » du 7 novembre 2016 ainsi que ses éventuelles modifications dûment autorisées par la Commission Européenne (le « Régime d'aides »),
- Vu le dossier de demande de subvention par le Plan France Très Haut Débit « Phase 1 » du projet de réseau de communications électroniques à très haut débit déposé par le conseil général de l'Eure le 26 juin 2013, et ses compléments ultérieurs jusqu'au 27 février 2014,
- Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;
- Vu l'instruction dudit dossier réalisée conformément à l'Appel à projets par le comité d'experts supervisé par le comité d'engagement « subventions - avances remboursables » (le « Comité d'engagement »),
- Vu la décision d'accord préalable de principe du Premier ministre rendue le 16 juillet 2014 sur proposition du Comité d'engagement,
- Vu le dossier de demande de subvention par le Plan France Très Haut Débit « Phase 2 » du projet de réseau de communications électroniques à très haut débit déposé par le SMO Eure Numérique le 5 août 2015, et ses compléments ultérieurs jusqu'au 18 octobre 2017,
- Vu l'instruction dudit dossier réalisée conformément à l'Appel à projets par le comité d'experts supervisé par le comité d'engagement,
- Vu la décision de financement du Premier ministre rendue le 15 décembre 2017 sur proposition du Comité d'engagement,
- Vu la délibération du Comité d'engagement en date du 18 octobre 2017 autorisant la signature de la présente convention,

- Vu la délibération du Bureau n°2017-014 en date du 21 novembre 2017 autorisant Monsieur Frédéric DUCHE, président du syndicat mixte Eure Numérique, à signer la présente convention,
- Vu la convention de financement signée entre le SMO Eure Normandie Numérique et la Caisse des dépôts et consignations en date du 15 février 2018,
- Vu le rapport de Monsieur le Président ;
le quorum étant atteint,

Le bureau, réuni le 13 septembre 2021 en visioconférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la signature de l'avenant à la convention de subventions avec la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre du fonds pour une société numérique
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant à la convention dans les termes et conditions précisés en annexe au rapport et à adapter cette rédaction sur des points ne remettant pas en cause les éléments principaux qui la composent.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

- Abstention : 0

Fait à Évreux, le 13 septembre 2021

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché

